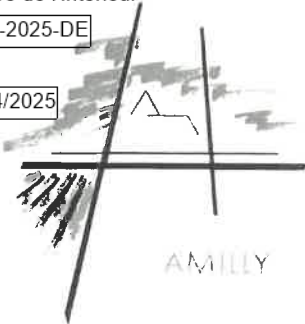




REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,
La séance a été publique.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 18
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 14

Quorum : 10 membres

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,
Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine,
DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-
BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France,
ROUSSEAU Christophe, VAUTARD Jérémie, VOISIN Dominique,
VIGNOL Philippe, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame BOURDELAS Lucie, pouvoir
Mme CHAIGNEAU Sandrine, Madame MARTINS Carole, pouvoir
Monsieur DELORME Thierry, Monsieur PICAULT David, pouvoir
Mme GAUMAIN Régine, Madame DA FONSECA Nathalie, pouvoir
Mme HAMELIN Laëtitia.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

DELIBÉRATION N° 11-2025
Taux des taxes 2025

Sur proposition de la commission budget qui s'est réunie le 14 mars 2025,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes communales comme suit :

TAXES	TAUX VOTÉS
Taxe Foncière Bâti (commune + département)	40.48%
Taxe Foncière Non Bâti	37.28%
Taxe d'Habitation	9.64%

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Régine GAUMAIN



Denis-Marc SIROT-FOREAU

